

FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF

Siège social :

22 Route d'Oberhoffen - CS 80041
67242 BISCHWILLER CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025

Experts-comptables et
Commissaires aux comptes
associés
Frédéric Lugnier
Luc Diebold
Annie Suss-Faullimmel
Jean-Jacques Hellé



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 et de l'inscription au passif du bilan technique de la dette pour congés payés et RTT.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du revenu, l'évaluation des provisions pour risques et charges, le suivi des fonds dédiés ainsi que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont a été comptabilisée l'affectation définitive des résultats conformément aux décisions des autorités administratives assurant le financement des établissements de la fondation relevant du secteur médico-social.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Strasbourg, le 07 avril 2026

Pour le Cabinet GROSS-HUGEL

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar



Annie SUSS-FAULLIMMEL



Frédéric LUGNIER



SONNENHOF
FONDATION PROTESTANTE

Fondation Protestante Sonnenhof

Etats financiers

Exercice 2025



Chaque Vie est une Lumière



SONNENHOF

BILAN 2025

BILAN FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF 2025

ACTIF

Libellé (Montant en €)	Montant brut 31/12/2025	Amort. et prov. 31/12/2025	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024	Variation
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)	408 156	408 156	0	0	0
Immobilisations incorporelles :	935 836	460 200	475 636	57 062	418 574
Concessions, brevets, licences, marques	935 836	460 200	475 636	57 062	418 574
Immobilisations corporelles :	89 280 057	50 961 659	38 318 398	40 162 443	-1 844 045
Terrains	6 416 905	2 380 236	4 036 669	3 806 405	230 265
Constructions	62 980 109	33 563 814	29 416 295	31 064 393	-1 648 098
Installations techniques, matériels et outillage	9 561 586	8 206 229	1 355 357	1 618 577	-263 220
Autres immobilisations corporelles	8 777 921	6 811 380	1 966 541	2 325 465	-358 924
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 543 536		1 543 536	1 347 603	195 933
Immobilisations Financières :	1 624 448	1 828	1 622 620	2 236 404	-613 784
Participations et créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 161 716	1 828	1 159 888	1 428 064	-268 176
Prêts	392 016	0	392 016	537 641	-145 625
Autres immobilisations financières	70 716		70 716	270 699	-199 983
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	91 840 341	51 423 687	40 416 654	42 455 909	-2 039 255
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	824 514	0	824 514	804 114	20 400
Avances et acomptes versés sur commandes	8 154		8 154	9 411	-1 256
Créances	4 681 925	428 330	4 253 595	3 877 216	376 379
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 221 377	71 414	2 149 962	2 304 364	-154 401
Charges constatées d'avance	184 928		184 928	172 212	12 715
Autres créances	2 275 620	356 916	1 918 705	1 400 640	518 065
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	20 475 267		20 475 267	13 228 342	7 246 925
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	25 989 861	428 330	25 561 531	17 919 083	7 642 448
TOTAL ACTIF (I + II + III)	118 238 358	52 260 173	65 978 185	60 374 991	5 603 193



BILAN 2025

BILAN FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF 2025			
PASSIF			
Libellé	(Montant en €)	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise		7 459 663	7 459 663
Fonds associatifs avec droit de reprise		7 622 327	522 327
Ecart de réévaluation		108 896	108 896
Réserves		19 267 848	18 852 185
Réserves pour projet		11 696 737	11 535 874
Réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée		7 554 487	7 299 686
Autres réserves		16 625	16 625
Report à nouveau		-7 927 031	-4 345 582
Report à nouveau des autres activités médico-sociales		-1 436 958	-2 964 940
Report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée		-6 490 073	-1 380 642
Excédent de l'exercice		734 892	-3 165 786
Excédent de l'exercice des autres activités médico-sociales		-371 907	-1 027 971
Excédent de l'exercice des activités médico-sociales sous gestion contrôlée		1 106 799	-2 137 815
Fonds propres consommables		3 087 043	2 795 774
Subventions d'investissement		2 622 100	2 795 774
Provisions règlementées		464 943	0
TOTAL I		30 353 639	22 227 477
Fonds reportés et fonds dédiés		6 764 713	7 136 652
TOTAL II		6 764 713	7 136 652
Provisions pour risques et charges		520 356	525 386
TOTAL III		520 356	525 386
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		17 218 882	18 647 838
Emprunts et dettes financières diverses		126 955	139 560
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		29 057	61 187
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 030 271	2 287 753
Dettes sociales et fiscales		7 333 105	7 691 063
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		60 841	514 075
Autres dettes		1 540 009	1 143 999
Produits constatés d'avance		357	0
TOTAL IV		28 339 476	30 485 476
TOTAL PASSIF	(I +II+III+IV)	65 978 185	60 374 991



COMPTE DE RESULTAT 2025

FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF 2025				
COMPTE DE RESULTAT				
Libellé (Montant en €)	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	1 759 170	1 762 778	-3 608	-0,2%
Production vendue	5 135 474	5 147 924	-12 450	-0,2%
Production stockée	-656	-586	-69	11,8%
Production immobilisée	0	0	0	
Produits de tiers financeurs	47 844 991	45 307 660	2 537 330	5,6%
Concours publics et subventions d'exploitation	46 826 557	44 739 881	2 086 677	4,7%
<i>Dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	46 315 897	44 697 903	1 617 993	3,6%
Ressources liées à la générosité du public	1 018 434	567 780	450 654	79,4%
<i>Dont Dons manuels</i>	394 703	327 300	67 403	20,6%
<i>Dont Legs, donations, assurance-vie</i>	623 730	240 480	383 251	159,4%
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	180 378	296 152	-115 774	-39,1%
Produits des cessions d'immobilisations	200		200	
Utilisation des fonds dédiés	753 891	406 006	347 884	85,7%
Autres produits	4 711 680	4 634 999	76 681	1,7%
TOTAL I	60 385 129	57 554 935	2 830 194	4,9%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	562 058	937 020	-374 962	-40,0%
Variation de stock	25 195	-181 479	206 673	-113,9%
Achats de marchandises	908 528	927 465	-18 937	-2,0%
Variation de stock	27 901	3 825	24 076	629,4%
Autres achats et charges externes	12 948 746	12 716 494	232 252	1,8%
Aides financières	8 500	5 500	3 000	54,5%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 871 812	2 789 944	81 868	2,9%
Salaires et traitements	28 802 310	28 744 539	57 770	0,2%
Charges sociales	10 332 287	10 585 517	-253 231	-2,4%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 498 789	3 703 433	-204 643	-5,5%
Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 961		1 961	
Report en fonds dédiés	381 952	570 645	-188 693	-33,1%
Autres charges	39 570	50 215	-10 646	-21,2%
TOTAL II	60 409 608	60 853 119	-443 510	-0,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24 480	-3 298 184	3 273 704	-99,3%



COMPTE DE RESULTAT 2025

PRODUITS FINANCIERS				
De participation	16 561	18 968	-2 407	-12,7%
Autres intérêts et produits assimilés	341 969	268 698	73 271	27,3%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	503 876	10 921	492 955	4514,0%
TOTAL III	862 406	298 587	563 819	188,8%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	21 154	0	21 154	
Intérêts et charges assimilées	241 215	265 681	-24 466	-9,2%
TOTAL IV	262 369	265 681	-3 312	-1,2%
RESULTAT FINANCIER	600 037	32 906	567 131	1723,5%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	575 557	-3 265 278	3 840 835	-117,6%
Produits exceptionnels	826 843	633 891	192 952	30,4%
Charges exceptionnelles	667 507	534 398	133 109	24,9%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	159 335	99 492	59 843	60,1%
TOTAL PRODUITS	62 074 377	58 487 412	3 586 965	6,1%
TOTAL CHARGES	61 339 485	61 653 198	-313 713	-0,5%
IS				
EXCEDENT / DEFICIT	734 892	-3 165 786	3 900 678	-123,2%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	12 546	37 942	-25 396	-66,9%
Prestations en nature	0	0	0	
Bénévolat	10 336	7 304	3 032	41,5%
TOTAL	22 881	45 246	-22 365	-49,4%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Mise à disposition gratuite de biens	12 546	37 942	-25 396	-66,9%
Prestations en nature	0	0	0	
Personnel bénévole	10 336	7 304	3 032	41,5%
TOTAL	22 881	45 246	-22 365	-49,4%



Annexe des Etats Financiers

Exercice 2025



Nature et périmètre des activités et missions réalisées

La Fondation Protestante Sonnenhof a été créée en 1876, sous le nom d'Asile Evangélique pour faibles d'esprit », à Oberhoffen Sur Moder (67). Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 19 octobre 1880.

Son activité est centrée sur l'accompagnement et l'hébergement des personnes en situation de handicap. La spécificité de la Fondation est qu'elle dispose dans son offre médico-sociale de par la diversité de ses établissements gérés une palette d'accompagnement large permettant et facilitant la logique de parcours.

Le périmètre de la Fondation Protestante Sonnenhof inclut :

- Les établissements bénéficiant d'un financement public scindés en deux secteurs : secteur Handicap et Secteur Âge. Le financement public de ces établissements provient du régime de sécurité sociale à hauteur de 68 % et de la Collectivité Européenne d'Alsace à hauteur de 32 % ;
- Les établissements et activités sous financement propre. Ce financement provient essentiellement du chiffre d'affaires réalisé par la filière « travail adapté » et de l'appel à la générosité du public.

Faits majeurs de l'exercice

L'année 2025 est marquée par une amélioration de la situation financière de la Fondation, du fait de nombreux éléments exceptionnels, malgré une très forte inflation depuis 2021 qui continue de s'accroître sur 2025, sur la plupart des postes de dépenses (énergie, alimentation, maintenance et entretien des bâtiments...).

Cette inflation est associée à une pénurie de personnel sans précédent qui touche le secteur médico-social, imposant un recours croissant et particulièrement onéreux à du personnel intérimaire. Le manque d'attractivité du secteur a été exacerbé par la crise sanitaire et par des mesures de revalorisation salariale inégales.

Nous bénéficions de financements pérennes de la part de nos autorités de tutelles pour 306 K€, comprenant le financement du « Ségur pour tous ».

La CEA nous a notifié d'une reprise du déficit 2023 concernant 3 établissements pour 300 K€.

L'ARS nous a accordé une aide exceptionnelle aux établissements en difficultés pour 430 K€.

Nous avons collecté 624 K€ de legs sur l'exercice 2025, en augmentation de 383 K€ par rapport à 2024.

Nous avons finalisé le rachat des contrats en crédit-bail de la Jardinerie et du site de Reichshoffen. Durant la période de location, des amortissements ont été comptabilisés sur la base de la valeur résiduelle correspondant à l'option d'achat et ces amortissements ont été repris en totalité en 2025, soit 503 K€ de produits financiers.



À compter de la réintégration des biens à l'actif lors de la levée de l'option d'achat, une provision pour amortissement dérogatoire a été passée pour le même montant, 503 K€ en charges exceptionnelles et fait l'objet d'une reprise progressive au rythme des amortissements pratiqués sur ces immobilisations

Nous avons bénéficié d'un apport avec droit de reprise d'un montant de 7.1 M€, devant nous permettre de financer en grande partie la construction du nouvel IME et de la Maison de l'autisme.

Les travaux concernant la construction du nouveau bâtiment de l'IME Louise Scheppler ont débuté en 2024 avec une réception de l'ensemble immobilier prévue en 2026. Le coût de ce projet dans les comptes 2025 est de 1 228 K€. Ce projet bénéficie d'une subvention de l'ARS de 1 620 K€ versée en 2023.



Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du Code de l'Action Sociale et de la Famille.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi que le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, spécifique aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, et le règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019, spécifique aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'instruction budgétaire et comptable M.22 applicable aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes à but non lucratifs.

Changement de méthode

À compter du 31 décembre 2025, l'état de la dette congés payés / RTT est inscrite dans le passif du bilan technique de chaque établissement. Par ailleurs, la dette cumulée au 31 décembre 2024 est intégrée dans le compte 115922 – Report à nouveau débiteur constitué de charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte est différée, inscrite dans chaque bilan technique, conformément au traitement rétrospectif applicable en cas de changement de méthode comptable.

Du fait de ce changement, le poste « Report à nouveaux des activités médico-sociales sous gestion contrôlée » est impacté pour -3.1 M€, le poste « Report à nouveau des autres activités médico-sociales » est impacté pour 3 M€ et le poste « Réserves pour projets » est impacté pour 161 K€.

Changement de réglementation comptable

L'exercice 2025 constitue la première année d'application du règlement ANC n° 2022-06. La mise en œuvre de ce règlement entraîne notamment un changement de présentation au niveau des comptes annuels, sans apporter de retraitements des comptes antérieurs :

- La suppression de la technique des transferts de charges : Présents en 2024, pour 190 K€, dans la rubrique « Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges », ces comptes sont désormais imputés directement sur les lignes de charges et de



produits concernés. En 2025, ces comptes auraient représenté 197 K€, et sont désormais dans la partie « production vendue » pour 145 K€, dans la partie « Autres achats et charges externes » pour 11 K€ et sur la partie « Charges sociales » pour 41 K€ ;

- Le transfert des reprises de subventions d'exploitations : Présents en 2024, pour 195 K€, dans la rubrique « produits exceptionnels », elles sont désormais en résultat d'exploitation, dans la rubrique « Subventions d'exploitation » pour 388 K€.
- Le regroupement des charges et produits exceptionnels : En 2024, les produits et charges exceptionnelles étaient détaillés en 3 rubriques, ce qui n'est plus le cas en 2025.
- Les frais d'établissement sont désormais sortis des immobilisations et mis dans une rubrique à part au bilan.

Evènement post-clôture

Aucun évènement post-clôture n'est à signaler

Subventions d'investissement

Le règlement ANC n° 2018-06 prévoit une application des dispositions du plan comptable général pour le traitement de la subvention d'investissement. Celle-ci est reprise en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat sont désormais présentées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions ». Pour l'exercice 2024, elles étaient comptabilisées dans le résultat exceptionnel.

Provisions règlementées

Le règlement ANC n° 2019-04 prévoit que lorsqu'une provision règlementée est pratiquée dans le compte administratif d'un établissement, cette provision est comptabilisée dans les comptes de l'entité gestionnaire conformément à l'article 214-8 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général. Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit plusieurs types de provision règlementées dont celles pour augmentation du besoin en fonds de roulement, pour plus-value de cession d'actif et pour renouvellement d'immobilisations. Pour ces dernières, le règlement ANC n° 2019-04 prévoit une comptabilisation en fonds dédiés.

Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;
- Contributions financières accordées par une autorité de tarification ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Les sommes inscrites au passif en « fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».



Liste des établissements

Les mouvements financiers des établissements et services de la Fondation sont réalisés dans 19 comptabilités distinctes, présentant 26 résultats. Ces distinctions permettent de suivre l'activité des établissements regroupés, en distinguant l'activité sous gestion propre et l'activité sous gestion contrôlée.

ETABLISSEMENT	FINANCEMENT	
	Gestion	Nature
Etablissements de la gestion propre		
* Activités institutionnelles	propre	Ressources propres
* Siège	propre et contrôlée	Frais de siège portés par les dotations de financement des établissements
* ESAT Daniel Legrand	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
* Entreprise Adaptée	propre	Ressources propres et DDETSPP pour les aides aux postes
* Centre de Vacances Adaptées	propre	Ressources propres
* Cabinet Dentaire	propre	Ressources propres
* Cabinet Médical	propre	Ressources propres
ARS Assurance Maladie		
* IME Louise Scheppler	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* MAS Catherine Zell	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* SESSAD Ried Nord	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* MAS Dietrich Bonhoeffer	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* FAM Pierre Valdo	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* FAM Marie Durand	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* FAM Gustave Stricker	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* EHPAD Le Diaconat	contrôlée	Forfait Global Soins
* ESAT Daniel Legrand	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
Collectivité Européenne d'Alsace		
* FHTH Jean-Frédéric Oberlin	contrôlée	Dotation Globalisée des prix de Journée
* FAS Gustave Stricker	contrôlée	Dotation Globalisée des prix de Journée
* FAS Théodore Monod	contrôlée	Dotation Globalisée des prix de Journée
* SAVS	contrôlée	Dotation Globalisée des prix de Journée
* Foyers logement	contrôlée	Dotation Globalisée des prix de Journée
* FAM Marie Durand	contrôlée	Dotation Globalisée des prix de Journée
* FAM Gustave Stricker	contrôlée	Dotation Globalisée des prix de Journée
* EHPAD Le Diaconat	contrôlée	Forfait Global Dépendance & Produits de Tarification Hébergement
* FAM Pierre Valdo	contrôlée	Dotation Globalisée des prix de Journée



Informations relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, c'est-à-dire qu'il est pratiqué par annuités constantes, chaque annuité étant égale au quotient de la dépense à amortir par le nombre d'année d'usage. La durée d'utilisation servant de base au calcul des dotations est comprise dans les limites ci-après :

Immobilisations	Durée pratiquée	
	Durée	Mode
Bâtiments	5-50	L
Matériel et outillage	3-20	L
Matériel de transport	3-5	L
Mobilier	3-10	L
Matériel de bureau et informatique	2-10	L
Agencements IGAAC ouvrages d'infrastructures.	3-20	L



Tableau des immobilisations

Actif immobilisé	Valeur Brute Fin d'Exercice 2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Transfert / régularisation	Valeur Brute Fin d'Exercice 2025
Immobilisations incorporelles :					
Frais de recherche et de développement	-				-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	518 113	515 571	97 849		935 836
Droit au bail	-				-
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Total Immobilisations incorporelles (I) :	518 113	515 571	97 849		935 836
Immobilisations corporelles :					
Terrains	1 921 243	208 052		93 783	2 035 511
Agencements et aménagements de terrains	4 161 927	140 684	15 000	93 783	4 381 393
Constructions	27 362 743	406 368	264 106		27 505 006
I.G.A.A.C.	32 452 043	228 976	460 040		32 220 979
Ouvrage d'infrastructure	3 885 698	27 768	659 342		3 254 124
Constructions sur sol d'autrui	-				-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 617 190	171 417	227 021		9 561 586
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers	-				-
Matériel de transport	1 731 599	61 771	10 888		1 782 482
Matériel de bureau et matériel informatique	2 103 585	31 638	15 151	1 065	2 121 137
Mobilier	4 797 910	19 456	14 395	1 064	4 801 907
Cheptel	-				-
Emballages récupérables	-				-
Collections Oeuvres d'art	72 395				72 395
Total Immobilisations corporelles (II) :	88 106 332	1 286 129	1 665 942	0	87 736 519
Immobilisations mises en concession (III) :					
Immobilisations en cours :					
Immobilisations corporelles en cours	1 347 603	665 603	469 670		1 543 536
Total Immobilisations en cours (IV) :	1 347 603	665 603	469 670		1 543 536
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations	-				-
Autres titres immobilisés	1 429 042	100	267 426		1 161 716
Prêts	1 040 539		648 523		392 016
Autres immobilisations financières	270 699	150	200 133		70 716
Total Immobilisations financières (V) :	2 740 280	250	1 116 082		1 624 448
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	92 712 328	2 477 554	3 252 520	0	91 940 339



Tableau des amortissements et des provisions pour dépréciation des immobilisations

Amortissements	Amortissements Cumulés au 31 Décembre 2024	Dotations de l'Exercice 2025	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2025	Transfert / régularisation	Amortissements Cumulés au 31 Décembre 2025
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	461 051	97 007	97 858		460 200
Amortissements des immobilisations corporelles					
Terrains					
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	2 276 765	118 471	15 000		2 380 236
Constructions sur sol propre	11 640 162	762 476	270 521	5	12 132 122
IGAAC	18 120 396	1 469 316	458 883		19 130 829
Ouvrages d'infrastructure	2 875 533	84 678	659 343	-5	2 300 863
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 998 614	434 640	227 024		8 206 229
Autres immobilisations corporelles	6 380 024	469 678	39 148	827	6 811 379
TOTAL GENERAL	49 752 545	3 436 265	1 767 777	826	51 421 858

Immobilisations financières

Immobilisations Financières	Valeur brute	Dépréciation	Valeur Nette
Participations et créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés	1 161 716	1 828	1 159 888
Prêts	392 016	0	392 016
Autres immobilisations financières	70 716		70 716
Total	1 624 448	1 828	1 622 620

Les immobilisations financières se décomposent de la façon suivante :

- Autres titres immobilisés pour une valeur nette de 1 160 K€ comprenant essentiellement des parts sociales de la Caisse d'Epargne d'Alsace à hauteur de 626 K€, des parts sociales BPLC à hauteur de 81 K€. Ce poste inclut également des titres obligataires émis par la BCPE, souscrits en 2016, à hauteur de 300 K€, ainsi que le placement dédié au Compte Epargne Temps à hauteur de 130 K€ ;
- Prêts pour une valeur nette de 392 K€ concernant un prêt-preneur versé à une société de crédit-bail dans le cadre du contrat de financement de bâtiments. Ce prêt est remboursé chaque année selon les modalités prévues au contrat.
- Autres immobilisations financières qui comprennent les frais d'émission des emprunts souscrits sur l'exercice 2018 dans le cadre du refinancement de la dette auprès des établissements de crédit à hauteur de 65 K€. Ceux-ci ont fait l'objet d'un étalement sur la durée des nouveaux emprunts souscrits.



Stocks

Les stocks sont évalués selon le dernier prix d'achat pour les matières premières et les marchandises et au coût de production pour les produits semi-finis et finis.

Valeur brute des stocks	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Matières premières et autres consommables	472 450	0	30 944	441 506
Produits finis et semi-finis	76 155	0	656	75 500
Marchandises	335 409	0	27 901	307 508
Total	884 014	0	59 500	824 514

Les stocks ayant fait l'objet d'une dépréciation à la clôture 2024 ont été jetés en 2025. La provision est reprise en totalité dans les comptes 2025.

Provision pour dépréciation des stocks	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Stock de consommables	79 900	0	79 900	0

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances redevables et comptes rattachés	2 221 377	2 148 114	73 263
Autres créances	2 275 620	2 275 620	0
Charges constatées d'avance	184 928	102 408	82 520

Le poste « Autres créances » inclut 777 K€ en lien avec la réclamation de TVA et de taxe sur les salaires portant sur les années 2021, 2022 et 2023.

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée.

Provision pour dépréciation sur actif circulant	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Créances	104 355	13 442	46 382	71 414
Autres créances	356 916	0	0	356 916



Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges constatées d'avance au 31/12/2025	Montant
Assurance	115 543
Entretien et maintenance	48 526
Locations	8 855
Documentation générale et technique	4 839
Honoraires	3 693
Leasing	3 472
Total	184 928

Détail des autres produits à recevoir

Détail des produits à recevoir au 31/12/2025	Montant
Factures à établir	378 251
Réclamation TVA et TS	777 188
Dons	6 468
Legs	24 000
Subvention à recevoir	252 277
Remboursement frais de formation	102 560
IJSS	30 015
Remise de fin d'année à recevoir	59 029
Divers	359 744
Total	1 989 532

Le poste « Divers » d'un montant de 360 K€ comprend essentiellement les intérêts courus à recevoir à hauteur de 247 K€.



PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres (Montant en €)	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transfert provision CP et RTT	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 459 663					7 459 663
Fonds associatifs avec droit de reprise	522 327		7100000			7 622 327
Ecart de réévaluation	108 896					108 896
Réserves	18 852 185	254 800	-	-	160 863	19 267 848
<i>Réserves pour projet</i>	11 535 874				160 863	11 696 737
<i>Réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	7 299 686	254 800				7 554 486
<i>Autres réserves</i>	16 625					16 625
Report à nouveau	-4 345 582	-3 420 586	-	-	-160 863	-7 927 031
<i>Report à nouveau des autres activités médico-sociales</i>	-2 964 940	-1 446 827			2 974 810	-1 436 958
<i>Report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 380 642	-1 973 759			-3 135 672	-6 490 073
Excédent de l'exercice	-3 165 786	3 165 786	1 106 799	371 907	-	734 892
<i>Excédent de l'exercice des autres activités médico-sociales</i>	-1 027 971	1 027 971		371 907		-371 907
<i>Excédent de l'exercice des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-2 137 815	2 137 815	1 106 799			1 106 799
Fonds propres consommables	2 795 773	-	718 890	427 621	-	3 087 043
<i>Subventions d'investissement</i>	2 795 774		215 993	389 667		2 622 100
<i>Provisions réglementées</i>	0		502 897	37 954		464 943
Total	22 227 477	0	8 925 690	799 528	0	30 353 639

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

Les ressources mises à disposition de l'entité sont : les fonds propres sans droit de reprise, les fonds propres avec droit de reprise, les écarts de réévaluation, les réserves, le report à nouveau, l'excédent ou le déficit de l'exercice.

Les ressources à caractère durable sont des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie, à savoir : les fonds propres consommables, les subventions d'investissements et les provisions réglementées

L'application du règlement ANC n° 2019-04 nécessite d'opérer une distinction, au niveau des fonds propres, des fonds propres restituables à des autorités de tarification. Ces fonds propres constituent les fonds propres de l'activité médico-sociale sous gestion contrôlée.

En 2025, en lien avec nos financeurs, nous procédons aux changements suivants :

- Le résultat du siège financé est désormais intégré dans la partie « excédent de l'exercice des autres activités médico-sociales ». En 2024, ce résultat était de 70 K€ et inclus dans la partie « Excédent de l'exercice des activités médico-sociales sous gestion contrôlée ».
- Le résultat institutionnel du Diaconat est désormais intégré dans la partie « Excédent de l'exercice des activités médico-sociales sous gestion contrôlée ». En 2024, ce résultat était de 21 K€ et inclus dans la partie « excédent de l'exercice des autres activités médico-sociales ».



Subventions d'investissements

Les subventions se répartissent comme suit :

Subventions d'investissement	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2025
Subventions d'investissement	4 557 666	215 993	2 141		4 771 517
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-1 761 892		387 526		-2 149 418
Total	2 795 774	215 993	389 667	0	2 622 100

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elles financent. Elles se répartissent comme suit :

Financier	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Département du Bas Rhin	1 915 850	2 909		1 918 759
Région Alsace	533 843	34 584	2 141	566 286
CNSA	1 241 331			1 241 331
Association Les Amis du Diaconat	257 564			257 564
ARS Grand Est	255 973	178 500		434 473
Carsat	26 163			26 163
Autres	326 941			326 941
Total	4 557 665	215 993	2 141	4 771 517

Provisions réglementées

Provisions réglementées	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provision pour amortissement dérogatoire	-	502 897	37 954	464 943
Total	-	502 897	37 954	464 943

Suite à la levée de l'option d'achat des bâtiments de la Jardinerie situé sur la commune d'Oberhoffen Sur Moder et du site de travail adapté de la commune de Reichshoffen, initialement financés par des contrats de crédit-bail, une provision pour amortissement dérogatoire a été constituée au titre de l'exercice 2025.

Durant toute la période de location, des amortissements ont été comptabilisés sur la base de la valeur résiduelle correspondant à l'option d'achat.

À compter de la réintégration des biens à l'actif lors de la levée de l'option d'achat, la provision pour amortissement dérogatoire fait l'objet d'une reprise progressive, au rythme des amortissements pratiqués sur ces immobilisations, de manière à neutraliser l'impact des amortissements futurs.



Fonds dédiés

Les fonds dédiés se répartissent selon le détail ci-dessous.

Fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Reclassement	A la clôture de l'exercice
			Montant global	Dont remboursements		
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	1 063 755	137 534	417 249			784 040
Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification	6 072 897	244 418	336 642	0	0	5 980 673
<i>Dont financement pour renouvellement d'immobilisation ou investissement</i>	<i>3 321 841</i>	<i>41 254</i>	<i>114 496</i>			<i>3 248 599</i>
<i>Dont financement de formations</i>	<i>302 056</i>	<i>70 000</i>	<i>48 514</i>			<i>323 541</i>
<i>Dont financement de renfort de personnel</i>	<i>137 236</i>		<i>85 067</i>			<i>52 169</i>
<i>Dont financement de la prime Covid</i>	<i>23 436</i>					<i>23 436</i>
<i>Dont soutien à l'investissement</i>	<i>10 451</i>					<i>10 451</i>
<i>Dont financement de la hausse des loyers MAS D.Bonhoeffer</i>	<i>2 029 500</i>	<i>96 767</i>				<i>2 126 267</i>
<i>Dont financement de traitements médicamenteux onéreux</i>	<i>187 481</i>		<i>42 285</i>			<i>145 196</i>
<i>Dont financement AMI 50 000 solutions</i>	<i>35 346</i>	<i>36 398</i>	<i>35 346</i>			<i>36 398</i>
<i>Dont financement divers</i>	<i>25 550</i>		<i>10 934</i>			<i>14 616</i>
Total Fonds dédiés	7 136 652	381 952	753 891	0	0	6 764 713

Provisions pour risques et charges

Les provisions ont été déterminées conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Provisions pour risques et charges	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provision pour risques	118 252			118 252
Provision pour litiges prud'hommaux	293 021	49 066	54 096	287 991
Provision pour gros entretien	114 113			114 113
Autres provisions				-
Total	525 387	49 066	54 096	520 356

Dettes

Dettes	Montant brut	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 218 882	1 124 607	3 928 101	12 166 174
Emprunts et dettes financières divers	126 955	116 955	10 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 030 271	2 030 271		
Dettes fiscales et sociales	7 333 105	7 333 105		
Dettes sur immobilisations	60 841	60 841		
Autres dettes	1 540 009	1 540 009		

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur l'exercice 2025.

Les dettes fiscales et sociales comprennent les provisions CP, RTT et CET pour 4 669 K€ au 31/12/2025.

Etat des charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	444 069
Intérêts courus non échus	160 489
Dettes fiscales et sociales	5 143 001
Total	5 747 559



Informations relatives aux postes du compte de résultat

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2025 s'élève à – 24 480€.

Détail des produits d'exploitation

Chiffres d'affaires et production vendue / stockée / immobilisée	2025	2024
<i>CA Commercial</i>	1 759 170	1 762 778
<i>Production vendue</i>	5 135 474	5 147 924
<i>Production stockée</i>	-656	-586
<i>Production immobilisée</i>	0	0
Total	6 893 989	6 910 117

Contributions financières des autorités de tarification	2025	2024	Variation	%
Dotation Handicap ARS	28 761 354	28 229 700	531 654	1,88%
Dotation Handicap CEA	13 927 443	13 191 740	735 703	5,58%
Total dotations Handicap	42 688 797	41 421 440	1 267 357	3,06%
Dotation Age ARS	1 654 473	1 380 215	274 258	19,87%
Dotation Age CEA	423 579	421 718	1 862	0,44%
Total dotations Age	2 078 052	1 801 933	276 119	15,32%
TOTAL Dotations	44 766 849	43 223 373	1 543 476	3,57%
Tarification à charge des usagers Secteur Age	1 549 047	1 474 530	74 517	5,05%
Subvention	510 661	41 977	468 683	1116,52%
Ressources liées à la générosité du public	1 018 434	567 780	450 654	79,37%
Produits des tiers financeurs	47 844 991	45 307 660	2 537 330	5,60%

Détail des autres produits

Autres produits	2025	2024
Aide aux postes des travailleurs handicapés	4 486 710	4 470 857
Aides sur contrats aidés	45 425	306
Participation sur salaires	23 739	13 122
Remboursements frais de formation	339	9 831
Emolument Protection des majeurs	55 706	61 463
Divers	99 760	79 420
Total	4 711 680	4 634 999



Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 600 037 € et est essentiellement composé de reprise de provision pour dépréciation pour 504 K€ concernant des prêts remboursés en 2025, de produits d'intérêts et assimilés pour un montant de 341 969€ et de charges d'intérêts sur emprunts pour un montant de 240 212 €.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 159 335 € et correspond essentiellement aux éléments suivants :

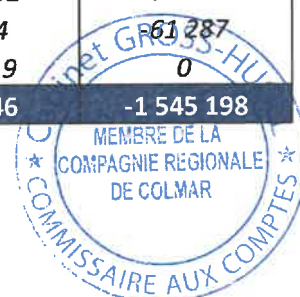
- 777 K€ de produits en lien avec la réclamation de TVA et de taxe sur les salaires portant sur les années 2021, 2022 et 2023 ;
- 38 K€ de reprise de provision sur amortissement dérogatoire ;
- 159 K€ de charges d'honoraires en lien avec la réclamation de TVA et de taxe sur les salaires portant sur les années 2021, 2022 et 2023 ;
- 503 K€ de dotation aux amortissements dérogatoires concernant les bâtiments Jardinerie et le site de Reichshoffen ;

Détermination du résultat effectif global

Tableau de détermination du résultat effectif global	2025	2024
Excédent / Déficit comptable	734 892	-3 165 786
Reprise du résultat antérieur	-300 000	142 486
Reprise réserve de compensation charges amortissements	36 189	36 189
Reprise réserve de compensation des déficits	0	187 486
Dépenses non opposables	-408 342	52 724
Excédent / Déficit effectif global	62 739	-2 746 900
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	-371 907	-1 201 702
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	434 646	-1 545 198

L'excédent ou déficit effectif global correspond au résultat de l'exercice de l'entité gestionnaire corrigé des augmentations de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents et les réserves des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (augmentations et diminutions dénommées dans le tableau ci-avant « reprises du résultat antérieur »).

Répartition du résultat effectif sous gestion contrôlée	2025	2024
Secteur Handicap	434 646	-1 289 772
<i>Dont ARS</i>	218 672	-655 947
<i>Dont CD</i>	215 974	-633 826
Secteur Âge	0	-255 426
<i>Dont Hébergement</i>	-106 811	-132 688
<i>Dont Dépendance</i>	-197 832	-61 451
<i>Dont Soins</i>	54 824	61 287
<i>Dont Propre</i>	249 819	0
TOTAL	434 646	-1 545 198



Le résultat effectif sous gestion contrôlée correspond au résultat administratif pris en compte par les autorités de tarification. Les établissements et services sociaux et médico-sociaux relèvent, dans leur totalité, depuis 2020, d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses. Ceci implique qu'une fois le résultat administratif déterminé, celui-ci est librement affecté par l'organisme gestionnaire dans le respect des dispositions précisées à l'article R.314-234 du CASF.

Préalablement à l'affectation du résultat, l'autorité de tarification a le pouvoir d'en réformer d'office le montant en écartant les dépenses qui sont manifestement étrangères, par leur nature ou par leur importance, à celles qui avaient été envisagées lors de la procédure de fixation du tarif, et qui ne sont pas justifiées par les nécessités de la gestion normale de l'établissement.

En 2025, nous avons procédé aux changements de présentation suivants :

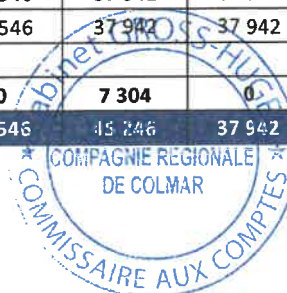
- Le résultat du siège financé est désormais intégré dans la partie « excédent de l'exercice des autres activités médico-sociales ». En 2024, ce résultat était de 70 K€ et inclus dans la partie « Excédent de l'exercice des activités médico-sociales sous gestion contrôlée ».
- Le résultat institutionnel du Diaconat est désormais intégré dans la partie « Excédent de l'exercice des activités médico-sociales sous gestion contrôlée ». En 2024, ce résultat était de 21 K€ et inclus dans la partie « excédent de l'exercice des autres activités médico-sociales ».



Compte de résultat par origine et destinations

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	1 018 434	1 018 434	567 780	567 780
Dons, legs et mécénat	1 018 434	1 018 434	567 780	567 780
<i>Dont dons manuels</i>	394 703	394 703	327 300	327 300
<i>Dont legs, donations, assurances-vie</i>	623 730	623 730	240 480	240 480
<i>Dont mécénat</i>				
Autres produits liés à la générosité du public				
2. Produits non liés à la générosité du public	14 295 919		14 082 443	
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contre-partie				
Autres produits non liés à la générosité du public (a)	14 295 919		14 082 443	
3. Subventions et autres concours publics	45 277 510		43 265 350	
4. Reprises sur provisions et dépréciation	728 624		165 833	
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs (e)	753 891	237 615	406 006	5 315
TOTAL	62 074 377	1 256 049	58 487 412	573 095
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales (b)	54 078 167	8 500	54 358 133	5 500
Réalisées en France	54 078 167	8 500	54 358 133	5 500
<i>Dont actions réalisées par l'organisme</i>	54 069 667		54 352 633	
<i>Dont versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	8 500	8 500	5 500	5 500
2. Frais de recherche de fonds	77 247	77 247	156 435	156 435
Frais d'appel à la générosité du public (c)	77 247	77 247	156 435	156 435
Frais de recherche d'autres ressources				
3. Frais de fonctionnement (d)	2 779 278	73 205	2 507 636	29 667
4. Dotation aux provisions et aux dépréciations	4 022 841	2 024	4 060 348	1 402
5. Report en fonds dédiés (e)	381 952	137 534	570 645	343 448
TOTAL	61 339 485	298 510	61 653 198	536 452
EXCEDENT	734 892	957 539	-3 165 786	36 643

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	22 882	12 546	45 246	37 942
Bénévolat (f)	10 336		7 304	
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	12 546	12 546	37 942	37 942
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
TOTAL	22 882	12 546	45 246	37 942
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	12 546	12 546	37 942	37 942
Réalisées en France	12 546	12 546	37 942	37 942
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au fonctionnement	10 336	0	7 304	0
TOTAL	22 882	12 546	45 246	37 942



- (a) La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend notamment les ventes de marchandises et prestations de service.
- (b) La rubrique « Missions sociales » comprend les charges engagées pour la réalisation des missions de la Fondation Protestante Sonnenhof. Elles comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs.
- (c) La rubrique « frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action. Ces frais correspondent notamment aux achats d'espaces publicitaires, aux frais de publication et d'affranchissement, et à une quote-part du salaire de la responsable communication – recherche de fonds.
- (d) La rubrique « frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, juridique, moyens généraux et informatique.
- (e) Les rubriques relatives aux fonds dédiés liées à la générosité du public sont détaillées ci-après.
- (f) Valorisation du bénévolat : L'effectif des bénévoles collaborant à l'œuvre de la Fondation Protestante Sonnenhof est estimé à plusieurs dizaine de personnes. Celle-ci n'a pas valorisé ce bénévolat car elle n'a pas encore mis en place le dénombrement des personnes concernées et des heures effectuées. Au titre des réunions de conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration, le bénévolat a été valorisé à un montant de 10 336 €.



Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1_ MISSIONS SOCIALES			1_ RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	8 500	5 500	1.1 Cotisations sans contre-partie		
- Actions réalisées directement	-	-	1.2 Dons, legs et mécénat	1 018 434	567 780
- Versements à d'autres organismes agissant en France (a)	8 500	5 500	- Dons manuels	394 703	327 300
			- Legs, donations, assurances-vie	623 730	240 480
			- Mécénats		
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Autres ressources liées à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2_ FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	77 247	156 435			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public (b)	77 247	156 435			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3_ FRAIS DE FONCTIONNEMENT	73 205	29 667			
4_ DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 024	1 402	2_ REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5_ REPORTS EN FONDS DEDIES (c)	137 534	343 448	3_ UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS (c)	237 615	5 915
TOTAL DES EMPLOIS	298 510	536 452	TOTAL DES RESSOURCES	1 256 049	573 095
EXCEDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	957 539	36 643	DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
TOTAL GENERAL	1 256 049	573 095	TOTAL GENERAL	1 256 049	573 095
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 495 541	2 458 898
			(+) Excedent ou insuffisance de la générosité du public	957 539	36 643
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 453 079	2 495 541

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1_ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	12 546	37 942	1_ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU	12 546	37 942
Réalisées en France	12 546	37 942	Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2_ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	12 546	37 942
3_ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	12 546	37 942	TOTAL	12 546	37 942

Commentaires :

- (a) Subventions d'équilibre versées à l'association ASCL et l'association des retraités du Sonnenhof ;
- (b) Frais de recherche de fonds ;
- (c) Les rubriques relatives aux fonds dédiés liées à la générosité du public sont détaillées ci-dessous.



Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	2024	Report	Utilisation	Transfert	2025
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	2 876				2 876
Fonds dédiés plateforme autisme	279 260	76 381			355 641
Fonds dédiés Pôle juniors	31 796	2 800			34 596
Fonds dédiés MAS C. Zell	36 143	10 775			46 918
Fonds dédiés Pôle Seniors	15 065	100			15 165
Fonds dédiés FAS T. Monod	19 633	2 390			22 023
Fonds dédiés SAVS	140				140
Fonds dédiés MAS D.Bonhoeffer	21 940	6 770		- 14 112	14 598
Fonds dédiés FAM P.Valdo	43 896	7 185			51 081
Fonds dédiés Aûmonerie - Chapelle	37 280	7 025			44 305
Fonds dédiés ESAT D.Legrand	2 820				2 820
Fonds dédiés Zoo'n Hof	8 041	37			8 078
Fonds dédiés Voyage Bolivie	220				220
Fonds dédiés Tir à l'arc	2 454	100			2 554
Fonds dédiés Club House	25 970				25 970
Fonds dédiés Musique pour tous	3 600				3 600
Fonds dédiés FAS-FAM G.Stricker	4 287	900			5 187
Fonds dédiés EHPAD Diaconat	274 479	2 914	229 681		47 712
Fonds dédiés FHTH JF Oberlin	790				790
Fonds dédiés Achat Poney	1 656				1 656
Fonds dédiés Manège	3 360				3 360
Fonds dédiés Musée	821	2 646			3 467
Fonds dédiés Stores Domeca - C. ZELL	2 800		2 100		700
Fonds dédiés Maison médiation animale	38 865		2 442		36 423
Fonds dédiés Jardin sensoriel MAS D. Bonhoeffer	8 601		733		7 868
Fonds dédiés Jardin thérapeutique - Valdo	17 329	10 672			28 001
Fonds dédiés Balançoire - ZELL		6 840			6 840
Fonds dédiés Vélo - BONHOEFFER			2 660	14 112	11 452
Fonds reportés liés aux legs	179 633		179 633		-
TOTAL	1 063 755	137 534	417 249		784 041



Autres informations

Information relative à la rémunération des dirigeants

Les dirigeants de droit de la Fondation sont les membres du Conseil d'Administration. A ce titre, leur fonction est bénévole (cf. statut). Ils ne perçoivent aucune rémunération.

Les rémunérations brutes chargées concernant les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à 239 065 € au titre de l'exercice 2025.

Effectif au 31 décembre 2025

	Secteur Handicap / propre		Secteur Âge		Total	
	Effectif ETP	Effectif salarié	Effectif ETP	Effectif salarié	Effectif ETP	Effectif salarié
CADRES	68.95	77	4.10	5	73.05	82
EMPLOYES	635.83	680	36.30	41	672.13	721
TOTAL	704.78	757	40.40	46	745.18	803

L'ESAT emploie un effectif salarié moyen de 295 travailleurs Handicapés (pour un agrément de 275 en Equivalent Temps Plein)

L'Entreprise Adaptée emploie un effectif salarié moyen de 52 travailleurs.



Engagement hors bilan

Les emprunts

Des emprunts ont été contractés avec une garantie départementale. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2025 à 4 720 000 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 1 249 075 €.

Un emprunt a été contracté avec la garantie de la commune d'Erckartswiller. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2025 à 100 000 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 15 000 €.

Un emprunt a été contracté en 2018 avec la garantie de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2025 à 772 730 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 1 545 461€

Un emprunt a été contracté en 2021 avec la garantie de la Collectivité Européenne d'Alsace. La part garantie s'élève au 31 décembre 2025 à 14 000 000€, et le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève également à 13 601 762 €.

Un emprunt a été contracté en 2007 avec une garantie par le Département du Bas-Rhin. Il s'agit d'un emprunt pour un montant PLS auprès du Crédit Foncier pour un montant de 2 600 000 €. Le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève au 31 Décembre 2024 à 662 095 €.

Les legs

Legs ESCOMEL : Nous bénéficions d'un legs suite au décès de Mme. ESCOMEL, dont nous avons déjà obtenu la partie française en 2022, pour 266 K€. La partie allemande, évaluée à 347 K€, est encore en cours de traitement.

Legs BLAES : Nous bénéficions d'un legs suite au décès de Mme. BLAES et qui concerne des parts de SCI. Ce legs est toujours en cours de traitement chez le notaire, avec une évaluation de notre quote-part estimée à 200 K€ à fin 2025.

Legs DOSSMANN : Nous bénéficions d'un legs suite au décès de M. DOSSMANN et qui concerne une quote-part d'un bien immobilier. Ce legs est toujours en cours de traitement chez le notaire, avec une évaluation pour la part nous revenant, estimée à 100 K€ à fin 2025.

Legs KAETZEL : Nous bénéficions d'un legs suite au décès de Mme. KAETZEL et qui concerne uniquement de l'assurance-vie. Une partie de ce legs est en attente de versement, pour une valeur estimée à 36 K€.

Legs BLAES : Nous bénéficions d'un legs suite au décès de Mme. BLAES et qui concerne des parts de SCI. Ce legs est toujours en cours de traitement chez le notaire, avec une évaluation estimée de la part nous revenant à 200 K€ à fin 2025.

Legs KOBI : Nous bénéficions d'un legs suite au décès de Mme. KOBI et qui concerne uniquement de l'assurance-vie. Une partie de ce legs est en attente de versement, pour une valeur estimée à 11 K€.

Legs SCHULTZ : Nous bénéficions d'un legs suite au décès de Mme. SCHULTZ, qui concerne un ensemble de contrat d'assurance-vie et de liquidités. Une partie de ce legs a été versé en 2025 pour 191 K€. Le solde restant à recevoir est estimé à 209 K€.



Leg BORRAS MARCO : Nous bénéficions d'un leg de 83 K€ suite au décès de Mme. BORRAS-MARCO et qui concerne uniquement de l'assurance-vie. Ce leg est versé le 05/02/2026.

Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'engagement actuariel correspondant aux indemnités de fin de carrière des salariés de la Fondation a été estimé au 31.12.2025 à 2 682 416€, compte tenu des taux d'inflation, d'actualisation financière, de taux de rotation moyen de l'effectif et des charges sociales. Le montant estimé pour les salariés de l'Entreprise Adaptée Daniel Legrand s'élève à 96 820 €. Le montant estimé pour les salariés du Diaconat s'élève à 78 131 €. Soit un engagement total de 2 857 367 €.

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues

	Fondation Sonnenhof	Entreprise Adaptée	Diaconat
Taux d'actualisation	3.60 %	3.60 %	3.60 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2.00 %	2.00 %	2.00 %
Taux de progression des salaires			
Age du salarié entre 16 et 30 ans	2.10 %	2.10 %	2.10 %
Age du salarié entre 31-45 ans	2.10 %	2.10 %	2.10 %
Age du salarié +45 ans	2.10 %	2.10 %	2.10 %
Taux de charges sociales et fiscales patronales	47.39 %	21.28 %	53.16 %
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2019 - 2021	INSEE TD/TV 2019 - 2021	INSEE TD/TV 2019 - 2021
Taux de rotation moyen :			
Age du salarié entre 16 et 29 ans	13.23 %	7.69 %	13.24 %
Age du salarié entre 30 et 34 ans	11.79 %	3.08 %	11.76 %
Age du salarié entre 35 et 39 ans	9.45 %	3.08 %	11.76 %
Age du salarié entre 40 et 44 ans	9.45 %	3.08 %	8.00 %
Age du salarié entre 45 et 49 ans	8.06 %	3.08 %	8.00 %
Age du salarié entre 50 et 54 ans	4.11%	3.08 %	7.32 %
Age du salarié 55 ans et plus	0.00%	0.00 %	0.00 %



Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'établit à 32 738 €.

Crédit-Bail

En 2025, les crédits-baux concernant les bâtiments de la Jardinerie situé sur la commune d'Oberhoffen Sur Moder et le site de travail adapté de la commune de Reichshoffen ont fait l'objet d'une levée d'option et d'une signature chez le notaire durant l'année 2025. L'inscription à l'actif de ces deux biens immobiliers s'est donc faite en 2025.

En 2025, la Fondation a mis en place des contrats de leasing sur 52 photocopieurs.

Postes du bilan	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées	
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	221 953	221 953	14 092	14 092	207 861
Immobilisations en cours					
Total	221 953	221 953	14 092	14 092	207 861

Postes du bilan	Engagements de crédit-bail						Prix d'achat résiduel
	Redevances payées		Redevances restant à payer				
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	14 366	14 366	41 738	165 797		207 535	52
Immobilisations en cours							
Total	14 366	14 366	41 738	165 797	0	207 535	52

